



Genève, le 15 juillet 2020  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève et de la commune de Cologny

### Îlots de fraîcheur au bord du quai de Cologny

**La commune de Cologny et le département du territoire de l'Etat de Genève ont présenté ce matin les réalisations entamées à l'automne 2019, dans le cadre de la troisième étape des aménagements lacustres du quai de Cologny. Fruits d'une étroite collaboration, ces nouveaux espaces de détente et de baignade gratuits situés en aval de la Tour-Carrée seront mis à la disposition de la population dès vendredi 17 juillet en fin de journée.**

Comme flottant au-dessus du lac Léman et déjà parfaitement intégrée au paysage, la plateforme circulaire de 40 mètres de diamètre, ouvrage porté par la commune de Cologny, ravira baigneurs et promeneurs impatients de pouvoir se prélasser sur ces lieux. Surplombant une structure en béton, ce ponton est composé d'un platelage en chêne 100% suisse. Des matériaux pensés pour la durabilité et le confort de cet aménagement dont l'accès se fera directement par les dalles de calcaires joutant le quai ou par l'eau, depuis des échelles installées autour de cette structure innovante. A la droite de cette plateforme, un ponton sur pilotis de 45 mètres de long permet de séparer la zone de baignade de la zone portuaire existante. Son revêtement à deux niveaux facilitera le déplacement des usagers entre le quai et les zones de détente et de baignade, tout en rendant l'accès à l'eau plus agréable que les enrochements existants habituellement sur les rives. Les coûts pour ces travaux issus d'un partenariat concerté s'élèvent à environ 4 millions de francs, répartis entre la commune de Cologny et l'Etat de Genève.

Les Genevoises et Genevois sont invités à accéder à ces espaces publics et gratuits dès le vendredi 17 juillet à 18h00, dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur. Afin de pouvoir en profiter avec confort et sérénité, l'utilisation de barbecues, la fumée, les chiens et les véhicules ne sont pas autorisés sur les pontons. Pour rappel, la baignade publique n'est pas surveillée et placée sous la vigilance des usagers qui sont encouragés à consulter les [recommandations](#), ainsi que les [panneaux relatifs au couloir de baignade situés le long du quai](#). Des numéros sur fond rouge permettent d'indiquer la position d'une personne en danger lors d'un appel aux services de secours. Tout au long de l'été, des équipes de travailleurs sociaux hors murs et d'étudiants de la HETS mèneront des actions de réductions des risques et sensibiliseront aux bons gestes et comportements en lien avec la baignade et la protection de l'eau.

#### **Etapas des aménagements lacustres du quai de Cologny**

Dans le cadre de ce projet, des gradins composés de dalles de calcaire équipées d'échelles facilitent l'accès au lac et offrent de larges surfaces de détente aux amateurs de baignade, depuis déjà 2018 autour de Port-Tunnel, et 2019 en aval de la Tour Carrée. La prochaine étape de ces aménagements consistera à la création de dalles supplémentaires entre le Centre Nautique de Genève-Plage et Port-Tunnel d'ici à 2022. Comprise dans la troisième étape du projet, la roselière, dont les travaux ont dû être interrompus en raison de l'épidémie de COVID-19, pourra être finalisée en 2021 afin de bénéficier d'une période plus propice au développement des espèces végétales qu'elle accueillera. La population est invitée à respecter cet espace déjà très apprécié par la faune lacustre en ne franchissant pas les barrières qui le protège.

*Pour toute information complémentaire:*

- *Etat de Genève: M. Alexandre Wisard, directeur, service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche (SLRP), DT, T. 079 964 49 03*
- *Commune de Cologny: M. Bernard Girardet, conseiller administratif, T. 022 737 49 49*